



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE **JARDINIER PAYSAGISTE**

Objectifs de la formation

Le diplôme CAP agricole jardinier paysagiste est le premier niveau de qualification de la voie professionnelle. Il vise prioritairement l'insertion professionnelle. Il peut constituer une étape vers le baccalauréat professionnel ou le brevet professionnel. Il forme au métier d'ouvrier qualifié en entreprise d'aménagements paysagers ou en collectivité.

Lieux de la formation

Campus Métiers Nature
de Coutances
CFA
www.campusagri.fr

Campus Agricole de Vire
CFA
www.tracyvire.fr

NaturaPÔLE
Campus Hortithèque
CFA de Fauville
www.naturapole.fr

Hortipole Evreux
CFA
www.eapevreux.fr



APPRENTISSAGE

DURÉE 2 ans

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

JARDINIER PAYSAGISTE

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement générale

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (histoire ; géographie ; ESC ; mathématiques ; économie générale)
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle (français ; EPS ; biologie)
- Interagir avec son environnement social (anglais ; économie d'entreprise ; communication)

Enseignement technique

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels

POURSUITES D'ÉTUDES

Bac professionnel
Aménagement paysager

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Ouvrier.ère Paysagiste
qualifié

Jardinier.ère d'espaces verts

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 16 à 29 ans (ou 15 ans si sortie de 3^e)
- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer l'entretien individuel de positionnement. (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation).
- Faire un test de positionnement.
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.



Admission étudiée
au cas par cas.